

Module 3

bilan du fonctionnement de la procédure

La démarche et son utilité

- ◆ Objectifs du module 3
 - Appréhender la mise en œuvre de principes fondateurs du contrat de rivière : concertation, approche multi acteurs
 - Prendre en compte la diversité des perceptions vis-à-vis du contrat de rivière : programme d'actions et fonctionnement de la procédure
- ◆ ... Pour dégager des pistes d'amélioration dans la perspective des suites qui seront données de la démarche

La méthode

- ◆ Les sources d'information :
 - des entretiens bilatéraux ou collectifs
 - un temps de travail spécifiques (élus)
 - des questionnaires (élus)
- ◆ Le traitement des informations recueillies:
 - Respect de la confidentialité
 - Effort de prise en compte de l'ensemble des idées transmises.

L'architecture du rendu

- ◆ La vision des acteurs :
 - Leur connaissance du contrat
 - Leur vision du fonctionnement
 - Leur bilan du contrat de rivière
 - Leurs suggestions pour la suite
- ◆ La vision du prestataire

Le contrat de rivière vu par les acteurs



Leur connaissance du contrat

- ◆ Leur vision de l'origine :
 - des besoins liés à l'évolution rapide du territoire
 - Une volonté politique forte
 - Des enjeux fédérateurs pour les acteurs

- ◆ Un territoire
 - Un patrimoine fragile sous pression
 - Un territoire transfrontalier et des liens évidents

◆ L'outil et les actions menées

- Une démarche franco-suisse « coulant de source »
 - Une approche globale et locale de la problématique de gestion des cours d'eau
 - Une sensibilisation importante des acteurs locaux
 - Des opérations d'envergure orientées sur des thématiques prioritaires
 - Un outil intégré à une politique globale
- 

Leur vision du fonctionnement

- ◆ La Communauté de communes
 - Un portage politique à une échelle adaptée
 - De l'intérêt des complémentarités au sein de la Communauté de communes aux limites d'une action orientée eau et assainissement
- ◆ L'équipe
 - Un portage technique efficace mais un manque de moyens humains
 - Des incidences probables de l'évolution de l'équipe

- ◆ Les instances de concertation
 - Différents niveaux de participation
 - Une concertation variable selon les étapes

- ◆ Les liens avec les partenaires
 - Une coopération transfrontalière appréciée
 - Des partenariats techniques à compléter
 - Des rapports pas toujours fluides avec les financeurs
 - Des échanges à l'échelle du bassin lémanique

- ◆ Les liens avec la population
 - Une évolution des supports
 - Des questionnements sur la stratégie de communication en direction de la population
 - des actions de sensibilisation ciblées

Leur bilan

- ◆ Une perception globalement positive des actions menées et du fonctionnement
- ◆ Les points forts :
 - Un programme d'action ambitieux, en grosse partie réalisé, et des améliorations constatées
 - Un outil adapté, opérationnel et efficace
 - Un outil au service d'une cohérence d'action sur le territoire
 - Une coopération transfrontalière efficace et équilibrée
 - Une contribution à la sensibilisation des élus et de la population

◆ Les points faibles :

- Certains objectifs non atteints
- Un essoufflement de la dynamique avec certains acteurs
- Un manque de moyens humains
- Une coordination insuffisante avec les financeurs
- Une procédure lourde et un manque d'adaptabilité (à nuancer)
- Une action publique manquant parfois de cohérence

Les suggestions des acteurs pour la suite

- ◆ Principes généraux :
 - Considérer la nécessité d'un outil pour agir
 - ... mais rechercher une évolution de l'outil
 - ... et donner plus de moyens humains
 - Articuler la démarche avec d'autres dispositifs de planification et renforcer la cohérence globale de l'action de la CCPG
 - Poursuivre et élargir la collaboration franco-suisse
 - Travailler la concertation avec les partenaires

◆ Actions à mener :

- Poursuivre certaines orientations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Intégrer les enjeux liés à la gestion quantitative de l'eau et promouvoir une gestion équilibrée de la ressource
- Intégrer les enjeux liés à la préservation et à la gestion des milieux aquatiques et des infrastructures naturelles jouant un rôle dans la régulation de la ressource hydrique
- Poursuivre, adapter et cibler l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs
- Renforcer le volet réglementaire

Le contrat de rivière vu par le prestataire

En quelques points...

- ◆ Un contrat de rivières appuyé sur une légitimité territoriale, institutionnelle et politique forte
- ◆ Une démarche volontariste dans un territoire en pleine expansion démographique
- ◆ Une recherche de cohérence avec l'action globale de la Communauté de communes
- ◆ Une dynamique collective utile :

- ◆ ... mais des acteurs à mobiliser ou à remobiliser
- ◆ ... et une dynamique collective à renforcer
- ◆ ... en partant d'un regard d'ensemble sur le dispositif participatif
- ◆ ... pour poser les bases du projet à venir...

Calendrier de la mission

Phases	mois 1	mois 2	mois 3	mois 4	mois 5	mois 6	mois 7	mois 8	mois 9	mois 10
préparation										
<i>Copil1</i>	X									
module 3										
<i>Copil2</i>					X					
<i>réunions publiques</i>						X X				
module 4 + commissions						X	X			
module 5 + commissions								X	X	
<i>Copil3</i>										X
<i>CoRiv</i>										X
X : réunions										

- ◆ Réunions publiques les 3 et 4/04
- ◆ Travail en commissions
- ◆ Module 4 : évaluation externe (2 mois)
- ◆ Module 5 : perspectives (2 mois)
- ◆ Prochain comité de pilotage : fin juin - début juillet ou septembre

Réunions publiques

3 AVRIL
ST-GENIS-POUILLY
Salle de l'Allondon

4 AVRIL
PREVESSIN-MOENS
Services Techniques - CCPG



Parlons de nos rivières !



Contrat Pays de Gex / Léman

Visite de terrain : 17h - 18h30

Réunion publique, débats : 19h - 21h

Inscription, Renseignements : www.ccpq.fr

Commissions thématiques

- ◆ 1ère réunion collégiale (organisation en sous groupe pour l'auto-évaluation)
 - propositions de dates : R1 le 23, 26 ou 27/04
- ◆ 2 réunions des deux commissions thématiques (enjeux/objectifs puis moyens/méthodes)
 - thèmes à préciser
 - propositions de date : R2 le 22, 24 ou 29/05 / R3 le 18, 19 ou 21/06
- ◆ Si besoin, 3ème réunion d'une des 2 commissions ou des deux groupées